



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Règlement Officiel du 11^{ème} Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est une double compétition estudiantine et professionnelle qui vise à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Le Concours est par le Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO) désigné Comité International.

Le Concours est itinérant et se tient chaque année dans un pays différent, de préférence celui qui assure la présidence de l'OHADA, si les conditions le permettent. **La présente édition se tiendra à Lomé au Togo, du 9 au 14 septembre 2019 en co-organisation avec l'Association Internationale des Etudiants Juristes branche du Togo (AIEJ-Togo).**

L'administration du Concours incombe au Comité International qui met en place, pour chaque édition, un *Staff Exécutif* dirigé par le Project Manager du Concours.

2. Les participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit en principe présenter une seule équipe. Cela suppose que des éliminatoires nationales soient organisées pour la sélection d'une équipe.

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser faute de Coordination nationale, l'équipe qui aura manifesté au Comité International sa volonté de participer au Concours, et qui en remplit les conditions, sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit/d'Economie ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit ou la Comptabilité. **Est exclu de cette compétition tout professionnel. En tout état de cause, aucun candidat ne devra être âgé de plus de 30 ans au 31 décembre 2019.**

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle composition se verra retranchée 30 points à l'issue de la phase éliminatoire internationale.

Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au Concours.

1





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



En dernier ressort, le Comité International décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe de saisir ledit Comité, par voie écrite, de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

A la phase internationale chaque équipe est accompagnée par le Coordonnateur national.

Toutefois, si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire, le Comité International n'est nullement responsable de son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier, à l'exclusion de conseils et recommandations qui pourront être fournis.

Pour la compétition professionnelle – La seule condition de participation est le critère de l'âge. Le candidat ne doit pas être âgé de plus de **40 ans** au 31 décembre de l'année concernée. **Toutefois la compétition professionnelle, qui est biennale, n'aura pas lieu lors de cette édition.**

3. Modalités de participation

Pour la Compétition estudiantine, chaque équipe doit s'acquitter de frais d'inscription et prendre en charge ses frais de déplacement vers le pays de la compétition.

Les frais d'inscription s'élèvent à 150.000FCFA / équipe, payables au plus tard le 31 mai 2019.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Ils restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Le non-paiement des frais d'inscription dans le délai prévu équivaut systématiquement à la non-participation à l'édition en cours.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/ autorisation de voyage). C'est la responsabilité principale du Coordonnateur National. Le Comité International ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre de recommandation...). Il pourra néanmoins, dans le cadre de partenariat négocié, orienter le Coordonnateur national vers des partenaires susceptibles de lui apporter une assistance matérielle ou financière.

4. Langue

La langue du Concours est le français.

5. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du Concours est prévue pour se tenir **du 9 au 14 septembre 2019**. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

6. Déroulement du Concours : La compétition estudiantine

Les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux (02) poules dite A et B d'un minimum de trois équipes (en fonction du nombre de pays participants).



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



A l'issue de cette manche éliminatoire, **les deux premières équipes de chaque poule** seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances, mais avant que la compétition ne soit entamée.

Les candidats s'affronteront autour de deux (02) catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites : Le Questionnaire** : il se compose de trois (3) rubriques :

- les Questions à Choix Multiples (QCM)
- l'Intégration Africaine (IA)
- le Qui suis-je ? (Q)

- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, deux (02) minutes pour y répondre.

Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA.

- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes à 10 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.

- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1^{er} indice : 30 pts ; 2^{ème} indice : 20 pts ; 3^{ème} indice : 15 pts ; 4^{ème} indice : 10 pts ; 5^{ème} indice : 5 pts.

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront 18 minutes pour chaque équipe, à raison de 15 minutes en principale et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 15 minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 7 minutes, ni moins de 3 minutes.

Toutefois, pour la finale, les plaidoiries dureront 21 minutes pour chaque équipe, en raison de 17 minutes en principale et de 4 minutes pour la réplique et la duplique.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigés par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique en format Word au Comité d'Organisation (Commission Scientifique) à l'adresse contact@concoursgho.org avec copie au Project Manager g.amenyinu@concoursgho.org au plus tard **le 9 août 2019**. Les mémoires communiqués hors délais subiront une pénalité de retard de 15 points.

Chaque équipe devra également fournir au Comité d'Organisation **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires (**8 en Demandes et 8 en Défense**) lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Au début de toute rencontre, il sera procédé à la communication des mémoires de chaque équipe à l'autre. Les mémoires devront être remis aux organisateurs après la rencontre.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Les mémoires doivent respecter les critères de forme suivant :

- Police : Time new roman
- Taille : 12
- Nombre de page : 10 maximum

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants à la cérémonie d'ouverture de la phase internationale.

7. Réclamations

Les candidats peuvent formuler des réclamations uniquement pour l'épreuve du Questionnaire. La réclamation portant sur le contenu de l'épreuve est à adresser au Président du Jury par écrit et à la fin de la rubrique concernée. Le Jury se prononce à la fin de l'épreuve Questionnaire. Le Jury peut solliciter l'avis de la Commission Scientifique en cas de besoin. La décision du Jury est sans appel. La réclamation portant sur le total des points est adressée directement à la Commission Scientifique.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité International via le Project Manager.

8. Jury

Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité la Commission Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires et les demi-finales le jury du Questionnaire sera composé par les coordonnateurs nationaux ou représentants des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne jouent pas. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury. Le jury de la plaidoirie de ces phases est composé de professionnels du droit et ne comprend aucun coordonnateur national, encadreur ou personne liée à l'encadrement d'une équipe.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels de haut rang désignés par le Comité International, après proposition de la structure co-organisatrice. Ce jury devra comprendre au moins deux (02) membres d'une nationalité différente des autres.

9. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. La nationalité d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes lorsqu'elles sont dans la même poule. Cette règle qui s'applique également à l'occasion des demi-finales n'est pas de rigueur lorsqu'il s'agit des dernières rencontres de poule.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



10. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation**. Les lauréats recevront **des bourses d'études, des stages et d'autres lots**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure Equipe, Meilleur Plaideur, Meilleur Mémoire et le Prix du Meilleur Article. Ces prix sont représentés par **des trophées**.

Aucune récompense en argent n'est prévue par le Comité International.

11. Excursion

L'excursion permettra aux participants de découvrir **la Commune d'Agbodrafo** (Préfecture des Lacs) appelée autrefois **Porto Seguro**, lieu historique du Togo en période coloniale.

12. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe et du Coordonnateur national pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation. Le Comité définira les dates de prise en charge des participants et les modalités.

13. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement et à son interprétation sera soumis au Comité International.

Le Comité International se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à **tout moment** sans contredire l'esprit du concours.

14. Contacts

Project Manager du Concours

Email : g.amenyinu@concoursgho.org
contact@concoursgho.org

Tel : +228 90 07 16 65

Site web : www.concoursgho.org

